

*Questions orales*

à envisager un jour de mettre en vente certaines actions de ces sociétés, ce qui constitue un moyen de financement souple qui est utilisé, bien sûr, dans le secteur privé.

**M. Broadbent:** Monsieur l'Orateur, le ministre a parlé longuement pour ne pas répondre. Étant donné que le CN a vu le jour immédiatement après la Première Guerre mondiale parce qu'un certain nombre de sociétés ferroviaires privées qui avaient fait faillite voulaient que les Canadiens achètent leurs entreprises, et étant donné en outre que même les profits que le CN va, paraît-il réaliser en 1976 tiennent au versement de 200 millions de dollars de subventions que les Canadiens lui verseront, le ministre donnerait-il à la Chambre l'assurance que le gouvernement ne cédera pas, par principe, une partie de notre grand réseau de chemins de fer au secteur privé, étant donné la masse de subventions que depuis des dizaines et des dizaines d'années les Canadiens y ont investi?

**M. Lang:** Monsieur l'Orateur, cela ressemblait beaucoup plus à un long exposé qu'à une question. Je suppose que le député ne trouve pas à redire au fait que le gouvernement ait pris en main les chemins de fer alors qu'ils étaient en faillite et qu'il les ait groupés en une seule société. C'est sans doute la preuve qu'il ne tenait pas particulièrement à posséder un réseau de chemins de fer, mais qu'il n'a pas trouvé d'autre moyen de renflouer un certain nombre de sociétés ferroviaires. Le député ne semble pas comprendre que les Canadiens, en tant qu'actionnaires de sociétés comme le CN, peuvent grandement profiter de la souplesse qu'elles ont à recueillir des fonds, non seulement en empruntant, mais en vendant des actions dans leurs filiales, ce que font d'ailleurs leurs concurrents.

● (1420)

Je présume que le député ne croit tout de même pas que lorsqu'une société comme le Canadien National ou d'autres grandes sociétés vendent des actions de certaines filiales, elles font un cadeau au public ou aux acquéreurs de ces actions. Ce sont là des opérations commerciales exécutées dans l'intérêt de la bonne marche générale de l'entreprise et des actionnaires. Si une société de la Couronne envisageait une telle éventualité, ce serait dans le même but: le bien des Canadiens qui en sont les actionnaires.

**Des voix:** Bravo!

**M. Broadbent:** Si le ministre veut assurer à la Chambre que les contribuables ne perdront pas un sou et que l'on ne subventionnera pas les nouveaux investisseurs, peu importe les changements que le gouvernement compte apporter à la gestion financière de la société, nous le croyons. Nous aimerions cependant connaître les grandes lignes de la politique du gouvernement en la matière; aussi, le ministre peut-il nous promettre que le gouvernement n'a pas l'intention de céder directement ou indirectement une partie des autres grandes sociétés d'État, et notamment d'Air Canada, à l'entreprise

[M. Lang.]

privée une fois qu'elles seront devenues parfaitement rentables?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député se répète.

\* \* \*

[Français]

**L'ASSURANCE-CHÔMAGE**

ON DEMANDE QUE LES TRAVAILLEURS DE CERTAINES PETITES ENTREPRISES SOIENT ADMISSIBLES

**M. Eudore Allard (Rimouski):** Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Compte tenu de l'état d'insatisfaction qui règne actuellement chez certaines catégories de chômeurs qui se voient déclarer inadmissibles aux prestations d'assurance-chômage, est-ce que l'honorable ministre est en mesure de dire à la Chambre s'il entend prendre très bientôt les dispositions nécessaires en vue de corriger les lacunes qui existent relativement à l'assurabilité d'un emploi dans les secteurs comme ceux de l'agriculture, de la construction et du commerce en général? Je veux bien ici préciser qu'il s'agit dans le moment d'un fils dont le père est propriétaire d'une industrie ou d'une ferme, et quelle serait la possibilité pour ce père d'assurer son fils qui travaille pour lui.

[Traduction]

**L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Je ne suis pas sûr de bien saisir si, dans sa question, le député veut parler de l'apprentissage dans certains domaines précis ou d'une entreprise en particulier. Mais j'examinerai la question et j'y répondrai.

\* \* \*

**LA FONCTION PUBLIQUE**

L'EXISTENCE PRÉSUMÉE D'UNE LISTE NOIRE DE FONCTIONNAIRES—LES MESURES PRISES PAR LES MINISTRES

**M. F. Oberle (Prince George-Peace River):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il est vrai qu'il a reçu à un moment donné, pour suite à donner, un document et une liste, dite liste de l'opposition extra-parlementaire et, si c'est bien le cas, peut-il nous dire quelles mesures il a prises pour donner suite aux suggestions contenues dans la liste en question—je veux parler de mesures contre des employés du gouvernement canadien et d'autres personnes?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, je n'ai jamais entendu parler de pareille liste.

**M. Oberle:** Je voudrais poser une question supplémentaire au ministre des Approvisionnements et Services. Avait-il une raison de constituer une telle liste, dite liste de l'opposition extra-parlementaire, après avoir obtenu des renseignements des services de sécurité du ministère du Solliciteur général ou de la GRC, et a-t-il, à certain moment, fait circuler cette liste parmi ses collègues du cabinet?